



MAIRIE DE
LA ROCHE-MAURICE

29800

TI-KÉR ROC'H MORVAN

La Roche-Maurice,
Le 17 mai 2021

Objet : réponse à votre courriel du 4 mai 2021

A Mmes et Mrs les conseillers municipaux de l'opposition,

Je vous remercie de votre courrier et de l'attention portée aux sujets communaux.

D'abord, vous m'interpellez à propos de la portion de route refaite récemment à Trégastel. Je vous informe que lors du conseil du 25 mars 2021, nous avons adopté à l'unanimité une délibération à propos de la convention d'assistance technique de la CCPLD dans le domaine de la voirie et des infrastructures aux communes.

Dans le cadre de la réalisation de travaux de voirie envisagés sur le territoire communal, nous bénéficions donc d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la préparation d'un programme de travaux d'entretien et de gros entretien de voirie, assurée directement par les services communautaires.

Les décisions concernant les travaux de voirie sont bien prises par la municipalité au regard des éléments techniques précis apportés par la Communauté de Communes.

Concernant la deuxième question, effectivement le programme de réfection des voiries a été abordé lors de la précédente Commission Environnement, Espaces publics, Bâtiments. Je vous propose de remettre ce programme à l'ordre du jour de la prochaine commission et de le soumettre à discussion.

En espérant avoir répondu à vos questionnements, veuillez recevoir mes sincères salutations.

M. Lénaïc Blandin

Maire de La Roche-Maurice

